



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
24 février 2011  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement  
au service du développement**  
Troisième session  
Genève, 2-4 février 2011

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle  
sur l'investissement au service du développement  
sur sa troisième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 2 au 4 février 2011

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Résumé du Président.....	2
A. Investissement public et investissement privé: perspectives d'ensemble.....	3
B. Investissement public et croissance économique.....	4
C. Attirer l'investissement privé grâce à l'investissement public: partenariats public-privé .....	5
D. Politiques industrielles et investissements publics et privés.....	7
E. Séance de clôture: Renforcer les synergies entre investissements publics et investissements privés .....	8
II. Questions d'organisation.....	10
A. Élection du bureau.....	10
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	10
C. Investissement public et développement .....	10
D. Adoption du rapport de la Réunion .....	10
Annexes	
I. Participation.....	11

## I. Résumé du Président

1. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement a été ouverte le mercredi 2 février 2011 par M. Kenichi Suganuma (Japon), Président de la Réunion d'experts à sa deuxième session. Les participants ont examiné la contribution de l'investissement public au développement, s'agissant plus particulièrement des partenariats entre secteur public et secteur privé.

2. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a dit que l'investissement public était essentiel à la promotion de la croissance et d'un développement durable, à la stimulation de la compétitivité, à la création d'emplois et à la réduction des inégalités sociales et des inégalités de revenus. L'investissement privé pouvant également être mobilisé à ces fins, il était essentiel pour les gouvernements de mettre l'investissement privé au service du développement par tous les moyens possibles, y compris les partenariats public-privé (PPP).

3. Trouver les moyens d'encourager et de multiplier les partenariats entre investissement public et investissement privé, et d'accroître la participation du secteur privé aux projets d'investissement public était essentiel à une bonne gestion de la complexité des problèmes de développement auxquels étaient confrontés de nombreux pays. Si dans le secteur des infrastructures, des projets d'investissement de grande ampleur bénéficiant d'un financement et de mesures d'encouragement publics constituaient déjà des exemples concrets de promotion de l'investissement privé, dans d'autres domaines – tels que l'agriculture, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements – il existait d'importantes possibilités de PPP sous diverses formes, en particulier dans l'objectif de promouvoir la croissance dans les pays en développement.

4. Le Président de la réunion, M. Evan Garcia (Philippines), a fait observer qu'un nouveau paradigme de développement commençait à voir le jour et il a loué la CNUCED en tant que nouvelle source de réflexion et d'inspiration. La réflexion sur le développement avait sensiblement évolué, ce qui déteignait sur le rôle de l'investissement. Des modèles de développement asiatiques, fortement tributaires de politiques industrielles interventionnistes dans les années 60 et 70, on était passé à des stratégies de développement marquées par le consensus de Washington dans les années 90. Après la crise financière mondiale, la réflexion sur les politiques de développement se situait aujourd'hui quelque part entre ces deux extrêmes. Cela signifiait que le secteur public et le secteur privé avaient davantage de possibilités de collaborer étroitement à la promotion du développement.

5. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises, M. James Zhan, a repris ce message en soulignant les tendances de différents types d'investissement – investissement public, investissement privé et investissement étranger direct (IED) – ainsi que leurs incidences sur la croissance économique. Au niveau mondial, l'investissement intérieur privé avait été supérieur, en valeur absolue, à la fois à l'investissement public et aux flux d'IED; et il avait progressé plus rapidement ces dernières années, en particulier depuis 2000. Dans les pays en développement et les pays en transition, l'investissement intérieur, aussi bien public que privé, avait fait preuve de résilience en 2009 en dépit de la crise économique et financière mondiale, ce qui offrait des possibilités d'élargir les relations et les partenariats entre investissement public et investissement privé. Les situations variaient toutefois, car les structures de l'investissement public et de l'investissement privé elles-mêmes variaient au niveau régional. Dans les régions en développement, la part de l'investissement public dans l'investissement total avait traditionnellement été la plus élevée en Asie, même si depuis 2007 les investissements du secteur privé étaient devenus prédominants. En revanche, l'investissement public en part du

produit intérieur brut (PIB) était la plus faible en Amérique latine, où l'IED était une source de financement plus importante la plupart du temps. Enfin, si l'Afrique se situait quelque part entre les deux pour ce qui était de la répartition et des tendances de l'investissement public et de l'investissement privé, la part de l'investissement public y avait augmenté au cours des quelques dernières années, même si l'investissement privé avait également été dynamisé après 2008.

6. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le Directeur de la Division ont l'un et l'autre affirmé qu'il s'agissait avant tout pour les décideurs de déterminer les secteurs offrant le plus grand potentiel de promotion du développement par le biais de partenariats public-privé, de concevoir des partenariats efficaces pour un développement durable, et de mettre en place les conditions favorables avec des instruments institutionnels et réglementaires de qualité pour stimuler les interactions entre investissement public et investissement privé. Le Directeur de la Division a illustré ce point avec des exemples tirés de PPP dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture et des changements climatiques.

## **A. Investissement public et investissement privé: perspectives d'ensemble**

7. Quelques experts ont estimé que, dans l'économie mondiale d'après crise, apparaissaient de nouveaux modes de partenariat entre État et entreprises en matière d'investissement pour le développement. Ces nouveaux modes pouvaient dans certains cas concerner une intensification des interactions entre le secteur public et le secteur privé (y compris l'IED).

8. Les experts ont souligné l'importance d'inscrire l'investissement public dans un cadre cohérent de développement national, sensible au progrès social et à l'intérêt public, et non pas seulement à la rentabilité économique. Dans ce contexte, une prise de décisions démocratique et équitable en vue de la réalisation d'une vision du développement national partagée par l'ensemble du pays et étayée par une stratégie de croissance cohérente revêtait une importance primordiale.

9. Le succès de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES) au Brésil s'agissant de financer à long terme et à faible taux d'intérêt des projets essentiels relevant de la stratégie nationale de développement – pour remédier aux contraintes imposées par le financement à très court terme pratiqué par le système financier national – a retenu toute l'attention. De cette façon, le Brésil avait réussi à intéresser les investisseurs privés et avait jeté les bases d'une croissance économique équitable et partagée.

10. Un certain nombre d'experts ont évoqué leur expérience quant au rôle critique que jouait l'IED dans le développement en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, où l'investissement étranger était la principale source de financement de l'investissement. La récente crise montrait néanmoins que l'IED pouvait être aussi instable – suspension de nouveaux investissements ou des réinvestissements de bénéfiques, annulation de projets sans préavis, accroissement des rapatriements de bénéfiques.

11. De nombreux pays ayant de grands besoins non satisfaits en investissements essentiels dans des domaines et des activités assurant des biens publics, tels qu'infrastructures, agriculture et santé, les PPP ont été considérés comme un moyen potentiellement efficace d'utiliser l'investissement public pour mobiliser les compétences et le financement privés nécessaires. Des projets nationaux prioritaires, pour lesquels les capacités techniques du secteur privé étaient indispensables et la rentabilité à long terme suffisante pour tous les partenaires, se prêtaient tout à fait à la création de partenariats public-privé. Toutefois, la mise en place de PPP exigeait notamment une réglementation solide et de bonnes compétences de négociation, ce qui en limitait quelque peu l'utilisation

dans les régions en développement, en particulier en Afrique. Aussi était-il souhaitable, pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour rendre plus efficaces les relations entre secteur public et secteur privé, de renforcer les capacités des pouvoirs publics et du secteur privé national, possiblement au moyen d'une assistance technique internationale. Il fallait également s'attacher à mieux comprendre pourquoi les partenariats public-privé étaient plus répandus dans les pays développés que dans les pays en développement – et donc comment accroître leur fréquence dans ces derniers.

12. Des experts et des représentants se sont quelque peu inquiétés de l'ampleur des bénéfices que tirait le secteur privé de certains PPP au détriment des ressources publiques, et ce, même dans des pays développés. Des pays en développement ne possédant pas les compétences de négociation et l'environnement institutionnel requis pouvaient ainsi se retrouver dans des conditions d'asymétrie préjudiciables à leurs intérêts. Des garanties concernant l'accès des citoyens et les conditions de service devraient faire partie intégrante de tout accord de partenariat public-privé, et les conséquences environnementales et sociales devraient être prises en compte par les gouvernements négociant de tels partenariats. Les experts ont souligné le rôle fondamental de bonnes études de faisabilité, d'une sélection transparente et compétitive des partenaires, et de l'analyse des projets de PPP avant la sélection finale des participants du secteur privé. Quelques experts ont proposé que la CNUCED établisse des règles types pour aider les pays à cet égard.

13. Quelques experts ont relevé toute la complexité d'une répartition optimale des risques et des avantages des PPP et ont débattu du renforcement des capacités locales pour la conduite d'un processus transparent et cohérent de négociation et de sélection de projets de PPP. D'après eux, des institutions telles que les centres de PPP et les banques de développement pouvaient jouer un rôle fondamental, ce à quoi s'ajoutait la nécessité de mécanismes d'assurance/garantie bénéficiant de l'appui du secteur public.

## **B. Investissement public et croissance économique**

14. L'investissement public était d'une importance primordiale pour le développement et la croissance à long terme, car il contribuait beaucoup à l'expansion des capacités productives et à la stimulation de la demande globale, même et surtout dans les pays les moins avancés (PMA). La récente crise financière avait relancé l'intérêt pour l'investissement public en tant qu'outil contracyclique potentiel, de nombreux gouvernements, de pays développés comme de pays en développement, ayant lancé des programmes d'investissement public à la fois pour stimuler la création d'emplois et pour jeter les bases d'une croissance renouvelée et soutenue.

15. Les experts ont souligné que de tels investissements pouvaient avoir pour effets d'accroître la production, d'accroître également le taux de rendement de l'investissement privé et d'abaisser les coûts de la participation économique. De cette façon, l'investissement public pouvait servir à attirer des investissements additionnels provenant du secteur privé, stimulant ainsi la croissance économique, en particulier là où les ressources étaient sous-utilisées. Parmi les divers moyens d'attirer l'investissement privé, les experts ont souligné l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales (transports, communications, éducation, santé), qui pouvait accroître la productivité et créer des conditions propices à l'investissement privé. Par ailleurs, en augmentant la demande totale, l'investissement public laissait entrevoir un accroissement possible des bénéfices et des ventes, stimulant de ce fait l'investissement privé.

16. Parvenir à ce résultat n'avait toutefois rien de facile ou d'automatique. Les experts ont souligné qu'une coordination – entre secteur public et secteur privé, au sein du gouvernement et avec les donateurs étrangers – était essentielle pour optimiser les effets positifs de l'investissement public sur un accroissement des capacités productives et sur la

croissance économique. Utilisant l'exemple de la faible croissance du PIB par habitant en Amérique latine et dans les Caraïbes, un expert a expliqué comment les gouvernements pouvaient, en faisant appel au concept de groupements d'entreprises, accroître la productivité dans leurs pays grâce à une meilleure coordination des activités publiques-privées. Un autre expert a souligné la façon dont une meilleure coordination via les PPP pouvait fondamentalement aider à attirer les investissements privés.

17. L'utilisation des PPP a été largement débattue. Des représentants se sont déclarés préoccupés par la structure de ces partenariats, qui ne prenait pas en compte tous les intérêts locaux. Un représentant a évoqué les difficultés qu'il y avait à créer un groupement d'entreprises lorsque les conditions économiques et institutionnelles locales n'étaient pas appropriées. D'une manière générale, il a été considéré que des outils et des mécanismes tels que les PPP et les groupements d'entreprises ne devraient pas être considérés comme des concepts génériques; leur succès passait par une prise en compte du contexte spécifique, en concertation avec toutes les parties prenantes. Pour les groupements d'entreprises, en particulier, une approche dynamique reconnaissant l'évolution de l'action publique et de l'investissement public au fil du temps (y compris en fonction du mode de développement et du cycle d'activité) s'imposait. Globalement, il a été reconnu que mettre en place une base juridique solide pour l'ensemble du cadre d'investissement, y compris les PPP, était une importante mesure initiale.

18. D'importantes discussions ont également été consacrées à la capacité de l'investissement public – y compris les PPP – d'attirer l'investissement étranger. Un représentant a souligné que les besoins en investissements des pays en développement étaient considérables, en particulier compte tenu de la complexité et de l'interdépendance des questions concernant les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures. Un bon investissement public dans ces domaines pouvait beaucoup aider à répondre à ces besoins, notamment à attirer l'IED. Un autre représentant a dit que les PPP dans le secteur des infrastructures en particulier pouvaient servir à attirer de nouveaux investissements, citant l'exemple de ports et d'aéroports qui attireraient des entreprises étrangères de logistique.

19. Des travaux de recherche étaient nécessaires pour mieux évaluer la façon dont les PPP soutenaient le processus de développement, et déterminer quelles conditions étaient les plus importantes et comment les PPP pouvaient être mieux conçus. Ces travaux pourraient englober une évaluation de la mobilisation d'autres investissements privés, y compris l'investissement étranger.

### **C. Attirer l'investissement privé grâce à l'investissement public: partenariats public-privé**

20. Les experts ont évoqué les principaux avantages des partenariats public-privé (PPP), à savoir la mobilisation de ressources financières et de compétences techniques pour assurer des services publics traditionnellement fournis par des entités gouvernementales. Un certain nombre de participants ont noté que les gouvernements devaient désormais s'engager à maintenir une politique budgétaire «responsable», ce qui avait entraîné un plus grand recours aux PPP pour compléter le financement budgétaire de services publics. Il a également été noté qu'en garantissant un processus d'appel d'offres concurrentiel et une fixation des prix selon les mécanismes du marché, les gouvernements pouvaient escompter des gains d'efficacité de la participation d'entreprises privées.

21. L'examen des secteurs se prêtant à des PPP a fait ressortir un large accord en faveur de projets relatifs à des infrastructures de base (transports, énergie/électricité, eau, etc.). Des projets fondés sur les technologies de l'information et de la communication et la recherche-

développement (R-D) ont également été cités comme des secteurs se prêtant à la création de partenariats public-privé. Bien qu'un expert ait mentionné le succès d'un projet de PPP relatif à la construction d'un bâtiment scolaire, on a évoqué les difficultés qu'il y aurait à élargir le recours aux PPP dans les domaines de la santé et de l'éducation dans les pays en développement. Un projet de PPP pour la fourniture de services de santé ou d'éducation dans ces pays était beaucoup plus complexe, car il porterait non seulement sur la construction de bâtiments, mais aussi sur la mise en place d'institutions, y compris la formation de personnel. En outre, dans les zones rurales, où les pauvres pouvaient avoir des difficultés à faire entendre leur voix concernant la qualité des services publics, il pouvait être difficile pour le gouvernement de faire respecter une norme de service dans un contrat de PPP. Dans ce contexte, l'échange d'expériences entre les pays pourrait être encouragé pour aider à définir des modèles détaillés et nuancés d'investissement public pour le développement, y compris les PPP et d'autres modalités par l'intermédiaire, par exemple, des centres d'excellence internationale pour les PPP mis en place par la Commission économique pour l'Europe de l'ONU.

22. Les experts ont débattu d'un certain nombre de questions stratégiques et institutionnelles dont les gouvernements devaient tenir compte pour tirer pleinement parti des PPP: a) nécessité d'un cadre directif propice; b) accès à un financement à long terme; c) capacité des gouvernements de concevoir et d'administrer des projets crédibles; d) capacité des entreprises privées de s'engager dans des projets de développement à long terme; e) nécessité d'une réglementation appropriée; et f) mesures de sensibilisation des bénéficiaires de services publics aux avantages des PPP. La discussion a également fait ressortir un certain nombre d'autres aspects fondamentaux, dont le partage des risques, le recours aux subventions et la réglementation.

23. Concernant la question du financement, un expert a dit que la nature des projets dans les pays en développement justifiait souvent la participation d'institutions de financement du développement. En outre, pour de très grands projets, la création de consortiums pouvait être nécessaire. Un autre expert a fait observer, toutefois, que le principal problème dans de nombreux pays pauvres était peut-être davantage le manque de capacités gouvernementales que l'accès au financement. Il a été noté qu'un bon bilan gouvernemental en matière de gestion de PPP, même sur un seul projet, encourageait davantage de prêteurs et d'investisseurs à participer, tandis que l'échec d'un projet de PPP pour des raisons politiques compromettrait souvent beaucoup la crédibilité des pouvoirs publics.

24. Il a également été question de la nécessité d'une participation des institutions financières locales dans les pays en développement. À la suite de la crise financière, les prêts accordés par des grandes banques internationales pour des PPP s'étaient taris, ces banques craignant le risque. Un expert a dit que les emprunts auprès de prêteurs étrangers en devises comportaient des risques de taux de change. Dans le cas de l'Inde, les prêts à long terme fournis par des institutions financières gouvernementales n'avaient pas posé de problèmes de concurrence avec des prêteurs privés, ceux-ci prêtant essentiellement à court terme.

25. S'agissant du risque, le principe selon lequel les risques inhérents à des projets de PPP devaient être supportés par les parties qui pouvaient les gérer le mieux a recueilli un large accord. Affecter tous les risques au secteur privé pouvait être onéreux pour un pays, les entreprises privées demandant dès lors une plus forte prime de risque. Il a été noté qu'en dépit d'un large consensus sur le principe, dans la pratique la répartition des risques faisait souvent l'objet d'âpres discussions entre les parties publiques et les parties privées à un projet de PPP. Il a été souligné que la responsabilité d'assurer des services d'infrastructure et des services publics incombait au gouvernement, qui devait donc assumer certains risques.

26. Les débats ont par ailleurs fait ressortir la complexité de l'utilisation de subventions. Il a été souligné que, même si anticiper l'évolution des recettes et les changements technologiques pouvait être difficile et délicat, il fallait néanmoins maintenir dans les contrats les dispositions convenues en matière de subventions. Un expert a dit que des dispositions mal conçues à cet égard pouvaient décourager les participants du secteur privé de rechercher des gains d'efficacité, compromettant ainsi l'objectif fondamental de la mise en place d'un PPP.

27. Il y a eu consensus pour considérer qu'une réglementation appropriée était indispensable au succès des partenariats public-privé. Si les entreprises étaient hostiles à des mesures de contrôle appliquées à leurs activités, elles étaient normalement favorables à une réglementation transparente, qui réduisait les incertitudes associées aux projets de PPP.

28. Les participants ont souligné l'importance croissante des PPP et donc de la capacité des gouvernements de concevoir et d'administrer les arrangements correspondants. Des activités de renforcement des capacités ont été proposées par plusieurs orateurs. Pour beaucoup l'ONU offrait à cet égard de meilleurs services que d'autres organisations (internationales).

#### **D. Politiques industrielles et investissements publics et privés**

29. Les experts et les représentants ont examiné les interactions entre investissements publics et investissements privés, en particulier dans le domaine des politiques d'infrastructure et des investissements dans des activités à faible intensité de carbone. Il a été noté que les PPP concernaient principalement des projets d'investissement à moyenne ou grande échelle; ils pouvaient avoir des effets socioéconomiques positifs et reposer sur des contrats ou des marchés à long terme.

30. Il a également été noté que les PPP pouvaient jouer un rôle important dans les stratégies de développement d'un gouvernement, en particulier lorsqu'il s'agissait de réduire la participation publique dans certaines branches d'activité. L'objectif des partenariats public-privé était d'assurer la fourniture de biens publics avec le soutien financier et technologique du secteur privé. À travers ces partenariats, le gouvernement pouvait promouvoir différents objectifs publics additionnels, tels qu'une protection sociale générale ou la production d'énergies renouvelables. Néanmoins, la répartition des risques entre les partenaires publics et privés d'un PPP était un élément crucial de succès. Les risques liés à la conception, à la construction et à l'exploitation allaient généralement au partenaire privé, les risques politiques et juridiques au partenaire public. Les risques normalement partagés par les deux partenaires concernaient la demande, les recettes, la conception et la construction, ainsi que le financement et le taux de change.

31. L'appui de la communauté internationale aux PPP a été jugé important. De bons exemples concernaient les secteurs des infrastructures, de l'agriculture et des technologies à faible intensité de carbone. Un soutien international pouvait faire une différence importante en matière de financement. Plusieurs fonds internationaux avaient été créés avec le soutien du secteur privé, dédiés à des régions ou des secteurs spécifiques, en dépit de certains obstacles rencontrés.

32. L'un des éléments clefs du succès des projets de PPP était la mise en place d'un cadre juridique cohérent pouvant garantir la qualité des projets et assurer des services de qualité à la population. Les obstacles juridiques, institutionnels et administratifs renvoyaient notamment à la complexité de la réglementation nationale, à l'absence de textes d'application et d'instructions, d'outils et de procédures opérationnels, à la complexité et à la lourdeur des procédures d'autorisation et à l'inefficacité et l'utilisation limitée des procédures d'appel d'offres.

33. Concernant le financement, les obstacles tenaient notamment à l'intervention de l'État dans la formation des prix, à des barèmes de l'énergie ne couvrant pas l'intégralité des coûts et au manque de fonds publics pour le financement d'initiatives et de projets. D'autres contraintes pouvaient peser sur les capacités humaines et les compétences professionnelles. Un représentant a dit qu'un soutien public via des politiques réglementaires, des règles relatives aux marchés publics et des subventions favorisant les entreprises locales par rapport aux investisseurs étrangers pouvait être préjudiciable au climat de l'investissement et susciter des tensions politiques dans d'autres pays soucieux de rééquilibrer les choses.

## **E. Séance de clôture: Renforcer les synergies entre investissements publics et investissements privés**

34. Les partenariats public-privé (PPP) ont été considérés comme un moyen de combler l'écart entre les besoins en investissements dans les pays en développement et les ressources publiques disponibles. Les experts et les représentants ont examiné les facteurs qui encourageaient et ceux qui décourageaient la participation du secteur privé aux PPP. Ils ont également examiné la contribution potentielle de l'aide publique au développement (APD) au succès des PPP. Une certaine attention a aussi été accordée à l'expansion des PPP dans des secteurs tels que l'éducation et les services de base.

35. Les experts et les représentants ont souligné l'importance des facteurs facilitant ou contrariant l'investissement privé dans le cadre des PPP. L'investissement public dans les infrastructures, les activités de promotion de l'investissement (y compris les activités de sensibilisation et les mesures d'incitation) et un cadre juridique solide en matière d'investissement ont été considérés comme des facteurs particulièrement importants. Par ailleurs, un intervenant a dit qu'un élément essentiel du succès d'un PPP était l'engagement résolu du gouvernement de maîtriser un tel projet, avec des objectifs clairs définis en étroite consultation avec toutes les parties intéressées. Les experts ont également insisté sur le rôle capital de procédures transparentes de passation de marchés publics pour attirer les investisseurs et sur l'importance de l'intégration des PPP dans les politiques industrielles nationales.

36. Le manque d'harmonisation des politiques était un obstacle majeur aux efforts pour attirer l'investissement privé dans le cadre des PPP. L'exemple de l'Inde a été cité, où les politiques relatives à l'IED autorisaient une participation étrangère de 100 % dans les investissements d'infrastructure, à l'exception des infrastructures ferroviaires où cette participation était interdite. Un représentant a dit que les gouvernements devraient s'efforcer d'associer tous les niveaux de responsabilité en matière d'élaboration des politiques pour la définition de leurs politiques nationales d'investissement. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des capacités techniques intérieures pour gérer l'ensemble du cycle de procédures relatives aux PPP, et donc de l'assistance internationale pour le renforcement de ces capacités, en particulier dans les PMA.

37. Les experts ont également évoqué la médiocre qualité de certains contrats établis par des responsables gouvernementaux comme un facteur décisif. Les investisseurs étrangers faisaient preuve de prudence face à des projets de PPP de grande ampleur et toute opacité dans les descriptifs de projet pouvait être un facteur d'échec. En outre, l'absence de politiques claires concernant les PPP pouvait notablement en décourager l'utilisation. Enfin, il a été souligné que différentes permutations de projets de PPP étaient possibles, permettant de mieux tenir compte des différents niveaux de participation potentielle d'investisseurs privés.

38. Concernant l'APD, il a été estimé qu'elle pouvait jouer un rôle important dans le financement d'éléments spécifiques de projets de PPP. Par exemple, l'APD pouvait être utilisée pour financer le raccordement au réseau national d'un projet de PPP relatif à la production d'électricité. Elle pouvait également être utilisée pour la construction d'un bâtiment scolaire exploité par le secteur privé pour le compte du gouvernement dans le cadre d'un PPP. L'association directe de l'APD à un projet de PPP n'était pas toujours simple, car elle pouvait compliquer les questions de transfert ou de répartition des risques en constituant un acteur supplémentaire du projet. Un représentant a dit que l'APD de certains donateurs pouvait servir à financer des plans directeurs régionaux auxquels on pouvait intégrer des PPP. De même, l'APD pouvait servir à financer des études de faisabilité dans certains cas. L'exemple en Thaïlande du port de Laem Chabang, qui faisait notamment appel à l'APD japonaise, a été cité par un expert comme un exemple de réussite.

39. Un certain nombre de PPP conçus en Inde pour promouvoir l'investissement privé – étranger et intérieur – dans des secteurs dits « sociaux » tels que l'éducation et les services de base, en particulier dans les zones rurales, ont été mentionnés au cours de la réunion. La participation étrangère dans ces projets étant très faible, en raison de leur taille modeste par rapport à de grands projets d'infrastructure, le regroupement de nombreux petits projets pour créer des ensembles plus grands pouvait susciter l'intérêt d'investisseurs étrangers. Une autre approche proposée par un représentant était de mobiliser les capitaux privés d'une grande diversité d'investisseurs – par exemple, fonds de pensions, gros investisseurs privés – pour financer des projets présentant un fort impact social mesurable ainsi qu'une bonne rentabilité financière. La CNUCED pouvait apporter un soutien à ce type d'initiative, afin de mobiliser l'investissement privé pour des projets et des entreprises poursuivant des objectifs de développement social et des objectifs environnementaux. Il a en particulier été demandé à la CNUCED d'étudier comment les pays pouvaient catalyser de tels investissements « d'impact » et d'une manière générale faire mieux connaître cette source croissante de capitaux privés pour des investissements au service du développement.

40. Plusieurs représentants ont souligné l'importance des capacités techniques intérieures pour la gestion de l'ensemble du cycle de procédures associées aux PPP, et donc d'une assistance internationale pour le renforcement de ces capacités, en particulier dans les PMA. À cet égard, les experts d'un certain nombre de pays en développement ont demandé à la CNUCED d'organiser une série de réunions ou de séminaires régionaux traitant de la contribution des PPP au développement, qui permettraient de diffuser les idées exprimées au cours de la présente réunion d'experts. Un représentant a suggéré que la CNUCED aborde les questions ci-après dans ses travaux de recherche: a) comment encourager les petites et moyennes entreprises des pays développés à participer à des PPP; b) comment susciter des investissements Sud-Sud dans les PPP, s'agissant plus particulièrement des sociétés transnationales des pays dits BRIC (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine) et des fonds souverains; c) comment tirer profit des fonds de la diaspora; et d) poursuite de la collaboration de la CNUCED avec les banques multilatérales de développement et autres institutions de développement compétentes afin de coordonner toutes les activités du système des Nations Unies dans ce domaine.

41. Dans ses observations finales, le Directeur de la Division a réaffirmé le rôle de la CNUCED dans la promotion des PPP et autres modalités permettant d'accroître la participation de l'investissement privé – en particulier de l'IED – au secteur public et s'est félicité d'un certain nombre de propositions faites par des experts et des représentants pour la poursuite des travaux dans ce domaine. La CNUCED poursuivrait ses activités de recherche comme de coopération technique – par exemple, *World Investment Report, Examens de la politique d'investissement*.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Élection du bureau**

42. À sa séance plénière d'ouverture, le mercredi 2 février 2011, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: M. Evan Garcia (Philippines)

Vice-Président-Rapporteur: M. Brad Stilwell (États-Unis d'Amérique)

### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

43. Également à sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/C.II/MEM.3/7; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et adoption des travaux.
3. Investissement public et développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

### **C. Investissement public et développement**

44. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 4 février 2011, la Réunion d'experts a décidé que le Président établirait un résumé des débats (voir le chapitre I).

### **D. Adoption du rapport de la Réunion**

45. Également à sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

## Annexe

### Participation\*

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session:

Algérie	Hongrie
Angola	Inde
Arabie saoudite	Iran (République islamique d')
Argentine	Japon
Azerbaïdjan	Jordanie
Bahreïn	Kazakhstan
Bangladesh	Madagascar
Bélarus	Malaisie
Bénin	Maroc
Bhoutan	Mexique
Botswana	Monténégro
Brésil	Namibie
Bulgarie	Nigéria
Chine	Oman
Côte d'Ivoire	Pakistan
Djibouti	Philippines
El Salvador	Pologne
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Fédération de Russie	République populaire démocratique de Corée
Finlande	Thaïlande
France	Togo
Géorgie	Turquie
Ghana	Viet Nam
Grèce	Yémen
Haïti	Zimbabwe

2. L'observateur de la Palestine a participé à la session.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:

Banque africaine de développement  
Banque interaméricaine de développement  
Fonds commun pour les produits de base  
Système économique latino-américain et caraïbe  
Union africaine  
Union européenne

4. La Commission économique pour l'Europe de l'ONU était représentée à la session.

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:

Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation mondiale du commerce (OMC)

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.3/Inf.3.

Union internationale des télécommunications (UIT)

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:

*Catégorie générale*

Centre international de commerce et de développement durable  
Ingénieurs du monde

7. Les intervenants ci-après étaient invités à la Réunion d'experts:  
(par ordre chronologique d'intervention)

M. João Carlos **Ferraz**, Directeur général responsable de la Division de la gestion des risques, Division de la recherche économique et Division de la planification, Banque nationale de développement économique et social (BNDES) du Brésil

M. Kamal **Krishna Bhattacharyya**, Vice-Secrétaire, Ministère du commerce (Bangladesh)

M. Nils **Bhinda**, Directeur de programme, Development Finance International (Royaume-Uni)

M. Carlo **Pietrobelli**, économiste en chef, Banque interaméricaine de développement

M<sup>me</sup> Ana **Teresa Tavares**, professeure assistante, Département d'économie, Université de Porto

M. Bakhtiyar **Aliyev**, conseiller principal, Ministère du développement économique (Azerbaïdjan)

M. Arvind **Mayaram**, Secrétaire adjoint, Ministère du développement rural et du Panchayati Raj (Inde)

M. Toshiyuki **Kosugi**, responsable résident pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique, Japan Bank for International Cooperation (JBIC), Londres

M. Celso C. **Manangan**, Directeur, Centre des Philippines pour les PPP, Autorité nationale de développement économique (Philippines)

M. Geoffrey **Hamilton**, Chef, Division de la coopération et de l'intégration économiques, Commission économique pour l'Europe de l'ONU

M<sup>me</sup> He **Manqing**, Directrice du Centre de recherche sur l'investissement international, Ministère du commerce (Chine)

M. Oleg **Dzioubinski**, Directeur de programme, Commission économique pour l'Europe de l'ONU

M. Kenichi **Suganuma**, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint du Japon à Genève

M. Sergio Foldes **Guimaraes**, Directeur général adjoint, Division internationale, Banque de développement du Brésil

M<sup>me</sup> Moussiliatou **Yai**, Directrice générale des investissements et du financement du développement (Bénin)

---